

**Licence professionnelle  
Management et gestion des organisations  
Règlement des examens**

*Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 mars 2019*

*Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 juillet 2019*

*Modifié par le conseil d'administration du 11 décembre 2019*

*Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 juin 2020*

*Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire du 26 janvier 2021*

*Modifié par le conseil des études et de la vie étudiante du 11 décembre 2023*

**1<sup>er</sup> semestre commun aux deux parcours**

| UE    | Crédits ECTS | Modalités de contrôle<br>CCAC /Ecrit /Mémoire et<br>soutenance | Disciplines concernées  | Durée totale<br>(en heures) | Modalités de l'enseignement<br>(cours, TD, TP)             |
|-------|--------------|--|---|-----------------------------|--|
| UEF 1 | 3            | Ecrit  | Analyse de l'environnement économique, social et institutionnel         | 25h                         | Cours  |
|       | 3            | Ecrit  | Politique générale de l'entreprise                                      | 25h                         | Cours  |
| UEF 2 | 3            | Ecrit  | Comptabilité générale et analytique                                     | 25h                         | Cours  |
|       | 3            | Ecrit  | Création d'entreprise et Business plan                                  | 25h                         | Cours  |
|       | 3            | Ecrit  | Contrôle de gestion   | 25h                         | Cours  |
| UEC 1 | 4            | CCAC   | Systèmes d'information : outils informatiques et développement logiciel | 50h                         | Cours<br>(les groupes sont séparés pour les 2 spécialités) |
|       | 2            | CCAC   | Culture générale et Techniques d'expression                             | 25h                         | Cours  |
|       | 4            | CCAC   | Anglais   | 50h                         | TD   |

**2<sup>ème</sup> semestre, parcours Management des entreprises de distribution en réseau logistiques**

| UE           | Crédits ECTS | Modalités de contrôle | Disciplines concernées  | Durée totale (en heures) | Modalités de l'enseignement (cours, TD, TP) |
|--------------|--------------|-----------------------|---|--------------------------|---|
| <b>UEF 3</b> | 4            | Ecrit                 | Stratégie de Marketing des services de distribution             | 25h                      | Cours                                       |
|              | 3            | Ecrit                 | Management de projet et commercialisation                       | 25h                      | Cours                                       |
|              |              | Ecrit                 | Stratégie des entreprises de distribution et logistique         | 20h                      | Cours                                       |
| <b>UEC 2</b> | 2,5          | CCAC                  | Droit des Affaires  | 20h                      | Cours                                       |
|              | 2,5          | CCAC                  | Négociation   | 20h                      | Cours                                       |
|              |              | CCAC                  | Management des ressources humaines et de la force de vente      | 20h                      | Cours                                       |
|              | 2,5          | CCAC                  | Comportement du consommateur au point de vente et Merchandising | 20h                      | Cours                                       |
|              | 2,5          |                       |   |                          |   |
| <b>UEP 1</b> | 10           | Mémoire et soutenance | Mémoire   |                          |   |
| <b>UEP 2</b> | 5            | CCAC                  | Rapport stage/Apprentissage                                     | 150h                     |   |

Commenté [VP1]: ?

Total ECTS : 60 crédits

## 2<sup>ème</sup> semestre, parcours Management des réseaux et systèmes d'information

| UE    | Crédits ECTS | Modalités de contrôle | Disciplines concernées                       | Durée totale (en heures) | Modalités de l'enseignement (cours, TD, TP) |
|-------|--------------|-----------------------|--|--------------------------|---|
| UEF 3 | 4            | Ecrit                 | Droit du multimédia                          | 25h                      | Cours                                       |
|       | 3            | Ecrit                 | Economie du numérique                        | 25h                      | Cours                                       |
|       | 3            | Ecrit                 | Conception réseaux et systèmes d'information | 25h                      | Cours                                       |
| UEC 2 | 4            | CCAC                  | Développement web                            | 25h                      | Cours                                       |
|       | 3            | CCAC                  | Outils de traitement de données              | 25h                      | Cours                                       |
|       | 3            | CCAC                  | Interfaces de communication                  | 25h                      | Cours                                       |
| UEP 1 | 10           | Mémoire et soutenance | Mémoire                                      | 150h                     |   |
| UEP 2 | 5            | CCAC                  | Projet Stage/Apprentissage                   |                          |   |

Total ECTS : 60 crédits

### Parcours Achats et relations Business to Business

#### 1.1. ÉVALUATION ET EXAMEN

---

a) La **Licence Professionnelle Management des Organisations, Parcours Achats et Relations Business to Business** est décernée aux alternants ayant obtenu à la fois :

Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour le total des UEF et des UEC.

Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour le total des UEP.

b) Le **CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) Technicien Acheteur Industriel** est délivré sur la base d'un dossier technique préalablement validé par le tuteur et la Chambre Syndicale ressource. Un rapport d'activités réalisées en entreprise, soutenu devant jury, permet de valider les capacités professionnelles de l'alternant.

## **Parcours Gestion et comptabilité industrielle/Manufacturing Accounting and Administration**

### **ÉVALUATION ET EXAMEN**

---

a) La **Licence Professionnelle Management des Organisations, Parcours Gestion et Comptabilité Industrielle** est décernée aux alternants ayant obtenu à la fois :

- Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour le total des UEF et des UEC.
- Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour le total des UEP.

b) Le **CQPM** (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) est délivré sur la base d'un dossier technique préalablement validé par le tuteur et la Chambre Syndicale ressource. Un rapport d'activités réalisées en entreprise, soutenu devant jury, permet de valider les capacités professionnelles de l'alternant.

Pour tous les parcours, à l'issue des examens, les étudiants obtiennent la mention :

- passable, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 13/20
- assez bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 13/20 et inférieure à 15/20
- bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 15/20 et inférieure à 17/20
- très bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 17/20.

### **Dispositions pédagogiques spécifiques au parcours Management des entreprises de distribution en réseau logistiques organisé à l'université Thuong Mai - UTM (Vietnam) (CA du 11 décembre 2019)**

Les enseignements sont dispensés en anglais.

#### Mémoire

L'unité d'enseignement pratique (UEP) consiste en la rédaction d'un mémoire académique rédigé et soutenu par l'étudiant sur une problématique de management. Le sujet est validé par les responsables de la formation à l'UTM et à l'université Paris II Panthéon-Assas. La note finale se compose :

- D'une note de soutenance (60% de la note moyenne)
- D'une note d'écrit (40% de la note moyenne) attribuée par l'enseignant de l'université Paris II Panthéon-Assas responsable de la formation

Le jury de mémoire est composé d'un enseignant français et d'un enseignant vietnamien.

Le projet suivi par un tuteur est en lien avec le stage de l'étudiant et donne lieu à la production d'un document écrit de synthèse.

#### Régime d'examen

Chaque unité d'enseignement théorique (UE) est sanctionnée par un examen.

Les enseignements des unités d'enseignements fondamentaux (UEF) donnent lieu, chaque semestre, à une épreuve écrite. Chacune de ces épreuves est notée sur 20. Les matières des enseignements complémentaires (UEC) sont sanctionnées par un contrôle continu (50% de la

note) et un examen final (50% de la note). La note de contrôle continu est établie sur 20.

Une seconde session est organisée au titre des unités d'enseignement que l'étudiant n'a pas validées à la première session. Le candidat présente lors de la seconde session, organisée au titre des unités d'enseignement qu'il n'a pas validées, les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Les notes de contrôle continu sont conservées quelles qu'elles soient lors de la seconde session. Il en est de même pour les notes obtenues au titre du mémoire.

En cas d'échec à la seconde session, le semestre ou les unités d'enseignement dans lesquelles l'étudiant a obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20 ainsi que la ou les matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne lui sont définitivement acquis.

Pour obtenir le diplôme de Licence professionnelle « Management et gestion des organisations parcours Management des entreprises de distribution en réseau logistiques », l'étudiant doit :

- Avoir obtenu une moyenne générale annuelle toutes UE confondues égale ou supérieure à 10/20

Et

- Avoir obtenu une moyenne dite professionnelle égale ou supérieure à 10/20 composée des notes de l'UEP1 et 2

Et, pour les étudiants ayant bénéficié du cours de renforcement de 60 heures en anglais, posséder le niveau d'anglais B2 du CECR (cadre européen commun de référence).

à l'issue des examens, les étudiants obtiennent la mention :

- passable, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 13/20
- assez bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 13/20 et inférieure à 15/20
- bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 15/20 et inférieure à 17/20
- très bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 17/20.